

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-086**

Délibération de principe sur le calendrier de modification du PLUi 2024-2028

<b>Date de convocation</b> : 24 mai 2024	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 31 mai 2024		
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 83	<b>Présents</b> : 43 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs</b> : 3	<b>Excusés</b> : 25	<b>Autres absents</b> : 12	<b>Votants</b> : 46

**Présents** : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérasa), Rose-Marie DAROT (Espérasa), Elvire ANDREWS (Espérasa), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Krystel LAENGER (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec) et Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

**Procurations** : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Pierre CASTEL (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan).

**Excusés** : Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Julie LE MORVAN (Espérasa), Olivier FROMILHAGUE (Espérasa), Gaël SAN MARTIN (Espérasa), Patrick CAZAUD (Espérasa), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières).

**Absents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Eric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoit)

**Secrétaire de séance** : David FERNANDEZ

Lors de la commission un point a été fait aux élus sur les différentes procédures d'évolution d'un PLU afin de montrer que selon le type de projet/demande, son importance, sa localisation... la procédure est différente. Tout est encadré par le code de l'urbanisme.

A ce jour la CCPA a déjà mené 2 modifications simplifiées et 1 modification de droit commun. La 4<sup>ème</sup> modification simplifiée est en cours. D'autres projets et demandes de communes et/ou particuliers

vont nécessiter également des procédures d'évolution. Toutefois, la complexité des procédures impose une réflexion préalable et la mise en place d'un calendrier.

De plus, la loi Climat et Résilience (août 2021) impose une mise en compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur au plus tard en février 2028. En plus des procédures de modification rendues nécessaires par plusieurs projets touristiques et photovoltaïques, il faut désormais envisager une révision générale pour la mise en compatibilité avec la loi.

Celle-ci devra être approuvée (terminée) en février 2028, il faudra donc la débiter en 2026 afin que chaque commune puisse prendre le temps de la réflexion sur son évolution.

Calendrier proposé au conseil communautaire :

### 2024

- ⇒ Engager une mise à jour pour intégration SPR Chalabre (juin 2024)
- ⇒ Terminer la modification n°4 (automne 2024)
- ⇒ Engager la modification n°5 (modification ou révision allégée pour les projets touristiques de St Martin, Campagne et St Colombe sur l'Hers)

### 2025

- ⇒ Engager une mise à jour pour intégration PDA Puilarens
- ⇒ Engager la modification n°6 pour les projets photovoltaïques
- ⇒ Engager les communes dans la réflexion pour l'évolution de leur zonage sur la base des nouveaux objectifs de consommation pour préparer la révision

### 2026

- ⇒ Engager la révision générale après les élections municipales

### **Le Conseil,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH et SCOT approuvé le 19 décembre 2019, modifié le 30/11/2020, le 16/12/2021 et le 15/12/2022,

Après en avoir délibéré,

<b>Conseillers présents</b>	<b>43</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>46</b>
<b>Retraits avant vote</b>	<b>0</b>	<b>Pour</b>	<b>44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>1</b>	<b>Contre</b>	<b>1</b>

**Contre : Sébastien TORREILLES**

**Abstention : Krystel LAENGER**

- DECIDE de valider la proposition de calendrier de modification du PLUi suivante :

**2024**

- ⇒ Engager une mise à jour pour intégration SPR Chalabre (juin 2024)
- ⇒ Terminer la modification n°4 (automne 2024)
- ⇒ Engager la modification n°5 (modification ou révision allégée pour les projets touristiques de St Martin, Campagne et St Colombe sur l'Hers)

**2025**

- ⇒ Engager une mise à jour pour intégration PDA Puilaurens
- ⇒ Engager la modification n°6 pour les projets photovoltaïques
- ⇒ Engager les communes dans la réflexion pour l'évolution de leur zonage sur la base des nouveaux objectifs de consommation pour préparer la révision

**2026**

- ⇒ Engager la révision générale après les élections municipales

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 17.06.2024
- ❖ et de sa publication le 17.06.2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20240530-DC\_2024\_086